

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 2  
Nombre de Conseiller absent : 11  
Nombre de Conseiller pouvoir : 0  
Date de la Convocation : 19/07/2024  
Date d'affichage : 19/07/2024

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 22 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-deux juillet à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mme MARMIER Noëlle

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, WEBER Corinne, BIGOT Agnès, Anna-Maria DUFRESNE, Céline VERNUSSE ; M TEPPE Sébastien, VARLET Geoffroy, GABILLET François, GONNARD Pierre, DREYFUS Eric

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle a été élue secrétaire de séance.

### Délibération n°240752 : Dissolution du Service Local d'Incendie et de Secours (SLIS)

Vu l'absence de recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers ;  
Vu l'effectif de 4 pompiers volontaires ;  
Vu le déficit de formation ;  
Vu les différents échanges entre la Mairie, le Services d'Incendie et de Secours de l'Ain et les sapeurs-pompiers du SLIS ;  
Vu la rencontre avec le commandant LAUPRETRE le 13 mai 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle la situation actuelle du SLIS. L'état de la capacité opérationnelle de ce dernier n'est plus conforme au regard des obligations réglementaires en termes d'effectifs et de formation. Il remercie les pompiers pour leur engagement. Malgré les efforts, il n'est plus possible de maintenir ce service.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Décide** la dissolution du SLIS à compter du 08 mai 2024 et autorise le Maire à signer tout document à cet effet.

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,  
Le 22 juillet 2024  
Le Maire,  
Dominique BOYER

